

**Joëlle CONSTANZA**

Université de Tours

joelle.constanza@univ-tours.fr

<http://orcid.org/0000-0003-3420-1989>

## LE NOM PROPRE DE LA LANGUE AU DISCOURS

### INTRODUCTION

De nombreux travaux insistent aujourd’hui sur la nécessité de compléter l’approche traditionnelle du nom propre (Npr)<sup>1</sup>, le considérant uniquement comme un objet de la langue, par une approche discursive. La praxématique est l’une de ces approches discursives qui traite l’aspect sémantique du nom propre en terme de signifiante. Le nom propre est pourvu d’un potentiel sémantique, d’un certain nombre de possibles dont l’un sera actualisé en discours<sup>2</sup>.

Les grammaires traditionnelles distinguent pour le Npr certaines propriétés typiques mais nous montrons qu’aucun de ces critères n’est suffisant pour le définir comme catégorie linguistique et encore moins comme phénomène du discours. Nous optons pour une perspective discursive afin d’observer le Npr, ses fonctions discursives et ses différents emplois contextuels au sein du phénomène de nomination, celui des hommes politiques français dans le discours médiatique de la presse écrite, envisagé dans la tradition de l’École française de l’analyse de discours et défini comme un genre discursif, c’est-à-dire comme un espace de sémiotisation spécifique, dans lequel la nomination est susceptible de revêtir une dimension stratégique.

---

<sup>1</sup> Nous utilisons dorénavant l’abréviation Npr pour nom propre.

<sup>2</sup> Cf l’article de Siblot (1987), « De la signifiante du nom propre », *Cahiers de praxématique* n°8, pp. 97 à 114.

## 1. LE NOM PROPRE EN LANGUE

Pour la grammaire traditionnelle, le nom commun (Nc)<sup>3</sup> et le nom propre sont deux subdivisions de la classe du nom. Et si cette grammaire définit sans difficulté le Nc, elle définit souvent le Npr par défaut ou par opposition<sup>4</sup>.

### 1.1. LA MAJUSCULE

Les grammaires normatives donnent la majuscule comme critère définitoire du Npr. Mais ce n'est qu'une convention orthographique propre à une langue, le français. Ce critère n'est pas translinguistique puisqu'il existe des langues sans majuscules, comme le japonais, et des langues, comme l'allemand, où tous les noms, propres ou communs, prennent une majuscule à l'initiale.

En français, la majuscule étant une convention dénominative pour ce qui est unique, spécifique, elle est devenue la marque du statut proprial. Si elle est un indice sérieux à l'écrit, elle n'est d'aucune utilité à l'oral et ne peut être retenue comme critère suffisant et pertinent.

### 1.2. L'ABSENCE DE TRADUCTION

Même si le cas le plus observé dans le passage d'un Npr d'une langue à une autre est le report, ce qui pourrait conforter le postulat de non-traduction, il existe néanmoins d'autres traitements allant jusqu'à la traduction plus ou moins littérale, comme les noms de certains personnages historiques ou de fiction : *Le Petit Chaperon rouge*, 'Little Red Riding Hood' (anglais), 'Caperucita Roja' (espagnol), 'Pikku Puna Hilikka' (finnois).

### 1.3. L'ABSENCE DE DÉTERMINATION

L'absence de déterminant est l'un des critères les plus fréquemment avancés, en opposition au Nc. Pourtant, nous relevons de nombreux cas de déterminations :

---

<sup>3</sup> Nous utilisons dorénavant l'abréviation Nc pour nom commun.

<sup>4</sup> Nous renvoyons à la thèse de Constanza (2016) pour une démonstration plus approfondie.

- avec un article défini dans un usage régional, *la Marie* ;
- avec un adjectif démonstratif, *ce Ludovic me plait bien*, ou possessif, *C'est l'heure, mon Thomas !*;
- avec un partitif dans une relation métonymique, *J'écoute du Mozart*, ou dans une relation métaphorique, *C'est écrit comme du Balzac*.

Au vu de tous les cas possibles de détermination du Npr, il n'est guère possible de retenir ce critère seul pour sérier une classe Npr.

#### 1.4. L'ABSENCE DE FLEXION

« Les noms propres se définissent selon le fait qu'ils ont une flexion fixe, qu'ils sont invariablement d'un genre donné [...] mais aussi d'un nombre donné » (Togebly 1982 : 120 cité par Leroy 2004 : 16). Mais si les noms propres ont un genre fixe, donc une absence de flexion, se pose le problème pour certains noms de villes quand il y a notamment adjonction d'un adjectif : *Alger la Blanche ; dans le vieil Alger*.

La non-flexion présupposée en nombre est contredite pour les anthroponymes où la marque graphique est requise dans le cas de dynasties, *les Capets*, mais abandonnée dans *les Dupont*.

#### 1.5. L'ABSENCE DE DÉRIVATION

Pour de nombreux linguistes, le Npr serait peu ou pas du tout productif dans ce domaine. Pourtant, l'inventaire des dérivations est riche :

- des adjectifs dénominaux, construits sur des noms de lieux géographiques, comme les adjectifs de nationalité : *français, suédois...*
- des dérivations à partir de Npr « lexicalisés avec un sens descriptif métaphorique » (Jonasson 1994 : 34) : *donjuanesque, herculéen...*
- des dérivés de Npr de personnes du lexique littéraire ou politique : *proustien, lepéniser, jospinisation, raffarinade, juppette, chiraquien, macroniste ...*
- des dérivés de prénoms : *des ségolénistes...*

#### 1.6. L'UNICITÉ RÉFÉRENTIELLE

L'opposition nom commun / nom propre repose pour beaucoup sur ce critère d'unicité référentielle, le Npr se définissant par une référence unique. Tout nom est définissable en extension : le nom commun est

pourvu de  $x$  extensions, le nom propre d'une extension. Mais certains Npr en discours peuvent activer différentes potentialités référentielles. Lecolle (2009) en fait la démonstration avec le Npr *Outreau*, qui réfère dans un premier temps à la ville d'*Outreau* et qui, à la suite de l'affaire de pédophilie jugée, *L'affaire d'Outreau*, puis révisée ensuite, réfère maintenant à l'événement *Outreau* avec la glose d'erreur judiciaire.

L'évolution de la valeur sémantico-référentielle du Npr *Outreau* avec la multiplication des référents possibles contredit le critère d'unicité référentielle.

### 1.7. L'ABSENCE DE SENS

Dans les thèses logiques, la sémantique du Npr n'a été étudiée qu'en emploi référentiel, sous des formes lexicales spécialisées dans cet emploi comme *Paul, Aristote...* Pour Mill (1843), le nom propre n'a pas de connotation, il réfère sans signifier. Il renvoie de manière stable et non subjective à un objet du monde extralinguistique, réel ou non, sans le décrire et n'est qu'une étiquette, un signe arbitraire sans aucun contenu descriptif.

Kripke (1972) introduit le concept de « rigidité » et propose de définir le nom propre comme un « désignateur rigide ». Pour lui, le Npr est aussi vide de sens. Il désigne un particulier en vertu d'une chaîne causale dont l'origine est un acte de baptême, association entre un nom propre et son référent. Le Npr est un désignateur rigide car il désigne le même particulier dans tous les mondes possibles et indépendamment de ses propriétés ou attributs.

Ces conceptions logiciennes ont longtemps influencé les théories linguistiques. Le structuralisme exclut le Npr du système de la langue et le cantonne à l'extralinguistique, Benveniste ne l'aborde que comme « marque conventionnelle d'identification sociale » (1974 : 200). Kleiber, dans ses travaux, parle de sens du Npr dans un premier temps pour l'assimiler à un prédicat de dénomination puis pour que ce sens soit un sens dénominatif instructionnel avec « instruction de chercher ou de trouver le référent qui porte le nom en question » (1995 : 26). Gary-Prieur pense que « ce n'est pas sur le plan syntaxique qu'il faut chercher à caractériser le nom propre, puisqu'il a les mêmes constructions que le nom commun » (1994 : 6) et que son fonctionnement ne peut se comprendre que dans le cadre de l'énonciation. Jonasson propose, dans une optique cognitiviste, de « dissocier la catégorie linguistique du Npr

de sa fonction référentielle et de la définir en termes cognitifs comme une classe d'expressions linguistiques associées dans la mémoire stable à un particulier [...]» (1994 : 19).

Quant à la praxématique, qui sert de cadre à une partie de notre travail de recherche, elle se positionne résolument du côté de la production et de la circulation du sens. Si la praxématique reconnaît que le Npr n'est que le résultat d'une convention sociale (Buyssens 1973 : 27), elle pose que le Npr établit une catégorisation référentielle qui extrait et individualise un particulier. Il est porteur de potentialités de sens qui peuvent être activées en discours.

Si le Npr appartient à la langue, c'est surtout un mot du discours. Chaque particulier peut être appelé par différentes dénominations, notamment propres, et c'est en discours que se fait le lien dénomiatif. C'est aussi en discours que se réactualise ce lien au fil des énoncés. A défaut de pouvoir définir de manière satisfaisante le Npr en langue, il s'agit alors de l'observer dans un cadre plus global, celui de la nomination en discours.

## 2. LE NOM PROPRE EN DISCOURS

### 2.1. LE CORPUS

Le corpus est constitué d'articles d'information politique de presse écrite (257 articles) sur cinq titres de presse (nationale et régionale quotidienne) : *Libération*, *Le Figaro*, *L'Humanité*, *Le Monde* et *La Nouvelle République*. Ce corpus s'étale sur trois jours, du lundi 15 novembre au mercredi 17 novembre 2010 autour d'un événement politique, un remaniement ministériel sous la présidence de Nicolas Sarkozy.

Un des objectifs est d'étudier l'activité de nomination dans le genre médiatique de la presse écrite, de répertorier les différents procédés linguistiques mis en œuvre par un locuteur. Le deuxième objectif est d'analyser le fonctionnement sémantico-référentiel des différentes formes relevées et, plus précisément, celle du nom propre.

Nous devons rappeler ici que ces noms propres sont ceux d'hommes politiques qui sont d'une part des Npr « incarnés » (Gardiner 1954), c'est-à-dire liés à des individus précis et identifiés et d'autre part des Npr d'actualité (Jonasson 1994) dont les porteurs occupent un rôle social dans l'actualité contemporaine et qui sont alors saillants.

## 2.2. L'INVENTAIRE DES UNITÉS OBSERVÉES

Nous avons dans un premier temps procédé à l'étude systématique des ressources langagières dont dispose un locuteur, ici le journaliste, pour nommer les hommes politiques<sup>5</sup>.

Au niveau des *noms propres*, nous trouvons :

- prénom et patronyme

Cette forme est la plus courante car traditionnellement, c'est la forme (dans cet ordre) en usage pour présenter ou appeler quelqu'un en France.

- (1) *Maurice Leroy se rêvait ministre des champs [...]. (Libération, 15/11/2010)*

- patronyme seul

La présence du patronyme seul, assez courante, correspond à la règle de l'économie.

- (2) *Borloo n'a pas dit un mot. Yade avait un voile de tristesse dans le regard. Bachelot a affiché le sourire du vainqueur [...]. (Le Figaro, 16/11/2010)*

- prénom

D'habitude réservé aux relations amicales ou familiales, il ne s'utilise que dans la sphère privée. Les exemples présentent tous des situations de dits rapportés comme en (3) où le journaliste cite le dit d'origine en italique et introduit par des guillemets. Il s'efface devant une première énonciation qu'il reproduit plus ou moins fidèlement mais en même temps, il signale qu'il n'en prend pas la responsabilité.

- (3) *« Nicolas [...] a refusé d'assister au discours de Dany », expliquait un de ses proches. (Libération, 15/11/2010)*

- surnom

Le surnom est présent soit sous forme de surnom simple (4), soit sous forme d'abréviation (5), les initiales le plus souvent en majuscules du Npr (sigle ou acronyme), possible seulement avec les Npr composés (MAM pour Michèle Alliot-Marie ou DSK pour Dominique Strauss-Kahn).

- (4) *On a vu Cohn-Bendit danser avec l'alter José Bové et « Moumoute », alias Antoine Waechter [...]. (Libération, 15/11/2010)*

---

<sup>5</sup> L'inventaire complet des procédés linguistiques englobe des noms propres, des noms propres expansés, des abréviations ou surnoms, des expressions descriptives, des périphrases, des métonymies et des pronoms.

(5) *NKM bien partie pour garder le climat. (Libération, 17/11/2010)*

- Npr expansé

Nous regroupons sous un seul terme de *Npr expansé* les *Npr complexes*, c'est-à-dire les constructions appositives, avec un Npr (en pré-apposition ou post-apposition avec ou sans détermination avec ou sans signe de ponctuation) et les *Npr modifiés* (Kleiber 1991), c'est-à-dire les Npr avec détermination et parfois adjectifs modificateurs. Le contenu descriptif de l'expansion est, dans la majorité des cas, relatif à la fonction politique assurée :

(6) *La thèse avait été lancée [...] par Christine Boutin, présidente du Parti chrétien-démocrate. (L'Humanité, 17/05/2010)*

et à l'appartenance politique avec des formes simples relatives à des partis ou des courants (centriste, socialiste, libéral...) :

(7) *[...] Copé annonce qu'il aura comme adjoints [...] le centriste Marc-Philippe Daubresse et le libéral Hervé Novelli. (Libération, 17/11/2010)*

avec des formes siglées (UMP, PS, PC...) en apposition avec ou sans parenthèses :

(8) *[...] elle ne dit pas autre chose que l'UMP Nathalie Kosciusko-Morizet. (Libération, 17/05/2011)*

et aussi des formes dérivées de Npr :

(9) *[...] des nominations du chiraquien Baroin et du villepiniste Tron. (Libération, 15/11/2010)*

Mais nous notons une grande variété de thèmes autres, comme l'origine géographique :

(10) *Le Loir-et-chérien Maurice Leroy et la Berrichonne Jeannette Bougrab font leur entrée. (La Nouvelle République, 15/11/2010)*

la relation d'ordre amical, familial ou matrimonial :

(11) *Patrick Ollier a rejoint [...] sa compagne depuis 1988, Michèle Alliot-Marie. (La Nouvelle République, 16/11/2010)*

ou la subjectivité qui relève de la modalité du locuteur :

(12) *Entre l'éruptif Nicolas Sarkozy et le flegmatique François Fillon [...] (Le Monde, 16/11/2010)*

### 2.3. LES CHAINES DE NOMINATION

L'opération de nomination repose sur des relations de coréférence. Nous entendons par expressions coréférentielles les expressions employées référentiellement, c'est-à-dire reliant les expressions à un même segment de la réalité perçue (fictive ou non). Il s'agit ici d'observer comment la succession de ces expressions coréférentielles s'organise linéairement et de voir s'il est possible de dégager des schémas de constructions récurrents de localisation dans un article<sup>6</sup>. Nous appelons chaîne de nomination la succession des dénominations/désignations coréférentielles tout au long d'un article<sup>7</sup>.

Sur un sous-corpus de 78 articles, en contexte mono-référentiel c'est-à-dire avec un référent saillant tout au long de l'article, introduit plusieurs fois de manière différente, chaque expression coréférentielle constituant un maillon de la chaîne, nous obtenons des chaînes entières de nomination allant de 3 à 59 maillons dont voici deux exemples :

- chaîne courte sans pronom :

*Le président du MoDem – François Bayrou – le leader centriste – le député des Pyrénées Atlantiques – François Bayrou (Libération, 15/11/2010)*

{SN1 ...Npr ... SN2...SN3...Npr}

- chaîne où la reprise est faite par la répétition du Npr :

Nicolas Sarkozy – Nicolas Sarkozy – Nicolas Sarkozy – du chef de l'Etat – Nicolas Sarkozy – pronom (lui) – pronom (il) – pronom (il) – pronom (il) – Nicolas Sarkozy – pronom (celui) – pronom (qui) – Nicolas Sarkozy – pronom (il) – pronom (lui) – pronom (il) (*L'Humanité*, 15/11/2010)

{Npr...Npr...Npr...SN1...Npr...Pro...Pro...Pro...Pro...Npr...Pro...Pro...Npr...Pro...Pro...Pro}

Dans la première chaîne de nomination, nous relevons des descriptions définies utilisées coréférentiellement, pour la plupart identifiantes, qui exigent de la part du lecteur de faire le lien entre le Npr et la description : soit ce lien est établi implicitement par le contexte, soit il nécessite des connaissances générales sur le porteur du Npr. Ces descriptions définies aident à l'identification, fixent la référence du Npr, mais de son côté, le Npr est le point de référence de la description définie.

<sup>6</sup> Nous reprenons les travaux de Schnedecker (1992–2014) sur les chaînes de référence.

<sup>7</sup> Nous ne nous intéressons pas à l'anaphore zéro *Fillon parle et Ø dénonce*, ni à l'anaphore possessive *Bachelot... sa nomination* ou l'anaphore associative *Sarkozy... ses amis*.

Dans la deuxième chaîne de nomination, nous relevons des noms propres, un syntagme nominal et des pronoms avec des relations coréférentielles (Nicolas Sarkozy / chef de l'Etat) et des relations anaphoriques (Nicolas Sarkozy / il).

Le Npr est le moyen le plus efficace pour référer et donc pour la mise en chaînage. En tant que désignateur rigide, il désigne un particulier en vertu d'une convention de dénomination. Ce particulier, un homme politique saillant, puisque c'est le président de la République, est associé par un lien dénominatif stable à un Npr dans la mémoire à long terme des lecteurs, formant un savoir encyclopédique. En employant le nom propre *Nicolas Sarkozy*, le journaliste part du postulat que ses lecteurs partagent ce savoir minimum, ce que Kleiber (1981) appelle « la présomption identifiante » c'est-à-dire cette capacité qu'a le Npr de faire naître une image mentale du référent grâce à la chaîne causale du lien dénominatif.

Dans le cas où le Npr ne fait naître aucune image, les lecteurs n'associant aucun référent au Npr, il y a échec de l'interprétation et de ce fait, échec de l'acte discursif.

#### 2.4. LA DISTRIBUTION DU Npr DANS LES ENONCES

En première mention, dans un contexte mono-référentiel, c'est majoritairement le Npr complet qui introduit le personnage politique. Il sera répété et servira de constante référentielle et de point d'ancrage à la chaîne de nomination. Il est le thème dont on parle et donc objet de prédication. Il y a une nécessité d'efficacité et d'économie dans une visée informative afin que la référence s'effectue dès la première mention : les journalistes ont tendance à utiliser les formes synthétiques, univoques, qu'il n'est pas nécessaire de redéfinir à chaque fois. Plus l'homme politique est saillant, comme Nicolas Sarkozy, plus l'identification est facile et nécessite l'expression la plus simple, le nom propre entier ou le patronyme seul.

Les Npr des politiques moins saillants sont associés à une expression descriptive, explicative, ou localisante, qui permet au lecteur de mémoriser cette association, puis d'identifier le Npr ou de reconnaître dans la dénomination reprise ultérieurement seule une dénomination coréférentielle. Il y a apprentissage du référent.

Au niveau de la distribution des Npr dans les énoncés, il semble établi que le Npr ne peut être répété dans la même phrase où il est apparu. Il sera réinstancié soit par un pronom, soit par une description

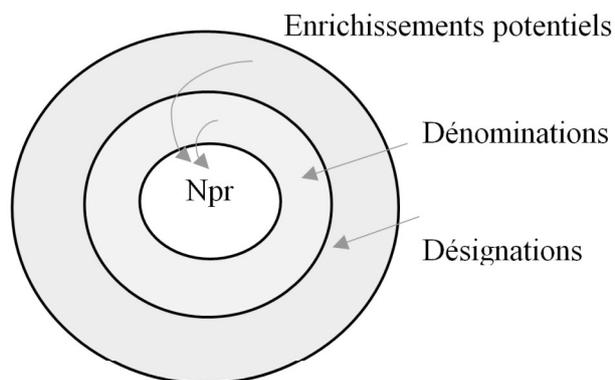
le plus souvent définie. Nous ne relevons pas de répétition interphrastique puisque le pronom permet d'éviter les répétitions.

Le Npr complet est employé pour la structuration du texte, pour réactiver le référent quand il y a une grande distance avec la dernière apparition du Npr, au début d'un paragraphe pour éviter la rupture référentielle et maintenir la cohésion textuelle ou en cas de changements situationnels, spatiaux, temporels... qui altéreraient le référent.

Le Npr reste le point d'ancrage de la chaîne de nomination, permettant de garder le lien entre les maillons de la chaîne.

## CONCLUSION

Le journaliste dispose d'un ensemble de dénominations et désignations, d'un paradigme désignationnel (Mortureux 1993), mais aussi de stratégies discursives lui permettant de traduire sa représentation de l'homme politique. Ces différents éléments linguistiques, qui vont du Npr entier jusqu'à la périphrase, se lient entre eux pour opérer une structure combinée que nous exprimons sous forme d'un cercle avec comme élément central le Npr et comme éléments périphériques les autres dénominations et désignations.



L'élément central de cette structure, le Npr, correspond à la zone la plus neutre et la plus stable. La zone périphérique correspond à une zone où la subjectivité peut s'exprimer dans le choix des éléments. En discours, les cercles extérieurs viennent enrichir le Npr.

Le Npr (ou le patronyme seul) est la forme codée la plus accessible, associée et mémorisée dans la communauté des locuteurs. Le porteur du Npr propose d'autres possibles et le journaliste peut choisir un autre trait définitoire à valoriser. Il n'y a pas de paradigme figé, préconstruit et donné d'avance.

Le Npr relève d'une convention sociale attachée à une communauté pour désigner, identifier un particulier. Il se définit non pas comme une catégorie mais par une fonction, celle de nommer, d'individualiser par une « association directe dans la mémoire stable à un particulier et non à un concept » (Jonasson 1994 : 18). Ce lien dénommatif entre le Npr et le particulier doit être préalablement établi et mémorisé si l'on veut qu'il soit réactivé en discours et le référent reconnu à chaque réactivation. Mais une fois le lien dénommatif établi en mémoire, le Npr devient moins coûteux.

#### BIBLIOGRAPHIE

- Benveniste E., 1974, *Problèmes de linguistique générale 2*, Paris, Gallimard.
- Constanza J., 2016, *Nom propre et nomination, Étude d'un cas : la nomination des hommes politiques dans la presse écrite française*, thèse de doctorat, Université de Tours.
- Gardiner A., 1954, *The Theory of Proper Names. A controversial Essay*, Londres, Oxford University Press.
- Gary-Prieur M.-N., 1994, *Grammaire du nom propre*, Paris, PUF.
- Jonasson K., 1994, *Le nom propre – Constructions et interprétations*, Louvain-la-Neuve, Duculot.
- Kleiber G., 1995, « Sur la définition des noms propres : une dizaine d'années après », in : *Nom propre et nomination*, Paris, Klincksieck, pp. 11–36.
- Kripke S., 1982, *La Logique des noms propres*, Paris, Ed. de Minuit, [1972].
- Lecolle M., 2009, « Changement de sens du toponyme en discours : de *Outreau* « ville » à *Outreau* « fiasco judiciaire » », *Les Carnets du Cesdiscor*, n°11, pp. 91–106.
- Leroy S., 2004, *Le nom propre en français*, Gap, Ophrys.
- Mill J. S., 1988, *Système de logique déductive et inductive*, T. 1, Bruxelles, Pierre Mardaga, [1843].
- Mortureux M.-F., 1993, « Paradigmes désignationnels », *Semen*, n° 8, pp. 123–141.
- Schnedecker C., 1997, *Nom propre et chaînes de référence*, Metz, Université de Metz.
- Siblot P., 1987, « De la signifiante du nom propre », *Cahiers de praxématique*, n°8. Montpellier, pp. 97–114.

## LE NOM PROPRE DE LA LANGUE AU DISCOURS

### Résumé

Le nom propre participe à un acte de langage, régi par des conventions sociales et fondé sur un acte de nomination qui renvoie à un particulier qu'il individualise. Les critères traditionnels avancés pour le distinguer du nom commun et prédire son fonctionnement dit marginal ne sont pas suffisants pour le définir en tant que catégorie linguistique et encore moins en tant que phénomène du discours.

Nous considérons le Npr dans un cadre plus général, comme une facette de la nomination, processus dynamique en discours où nous pouvons étudier ses fonctions discursives et ses différents types d'emplois contextuels dans le genre médiatique de la presse écrite envisagé comme genre discursif dans la tradition de l'École française de l'analyse du discours.

**Mots-clés** : nom propre, nomination, discours médiatique politique, analyse du discours

## PROPER NAMES FROM LANGUAGE TO DISCOURSE

### Summary

The proper name corresponds to a speech act, ruled by social conventions and founded by a nomination act which refers to a particular individual. The traditional criteria used to distinguish it from the common noun and to predict its said marginal functioning are not sufficient to define it as a linguistic category and even less so as a speech phenomenon.

We consider the proper name in a more general frame, as a facet of the nomination, dynamic process in discourse where one can study its discursive functions and its different types of uses in context in a specific media genre, the written press, considered as a discursive genre in the tradition of the Ecole française of discourse analysis.

**Key words**: proper name, nomination, media discourse, discourse analysis